

Communiqué de presse

3 décembre 2007

ESTIMATION DES GAINS DES DEALERS DE CANNABIS EN FRANCE

Afin d'améliorer les connaissances relatives à l'économie souterraine de la drogue, la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie a chargé l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies de fournir une estimation des gains générés par le commerce de cannabis, substance illicite la plus consommée en France (près de 4 millions d'utilisateurs au cours de l'année écoulée), et susceptible de faire l'objet d'une entreprise de blanchiment.

L'étude des phénomènes criminels relevant d'une opacité évidente, surtout en matière de questions économiques et financières, une méthodologie théorique a été mobilisée et développée dans le rapport de l'OFDT.¹ Cette modélisation économique d'un réseau de distribution de drogue illicite s'appuie conjointement sur des observations ethnologiques et sur des travaux empiriques afin de « coller » au plus près de la réalité de terrain.

Sont ainsi distinguées au sein d'un réseau de distribution, quatre différentes strates d'intervenants : le semi-grossiste en haut de ce réseau, le dealer de rue à la base et deux intermédiaires entre eux.²

Il ressort de ce modèle d'optimisation plusieurs résultats.

- Le trafic de cannabis ne serait que peu lucratif au niveau des dernières strates de distribution : les revenus générés à ces stades ne s'élèveraient au maximum qu'à 10 000 euros annuels bruts correspondant à 3,6 kgs écoulés. Ainsi, ces « petits » dealers de rue, de loin les plus nombreux, ne gagneraient pas des sommes d'argent importantes nécessitant d'être blanchies.
- C'est au niveau du semi-grossiste et des revendeurs directement liés à lui que les sommes d'argent récupérées du trafic de cannabis pourraient faire l'objet de blanchiment. Un semi-grossiste de cannabis écoulerait entre 140 et 300 kilos de cannabis par an et réaliserait ainsi un chiffre d'affaires compris entre 250 000 et 550 000 euros. Selon le modèle, les semi-grossistes de cannabis seraient entre 700 et 1 500 en France métropolitaine.
- Les revendeurs seraient, quant à eux, au nombre de 6 à 13 000. Ils écouleraient chacun entre 16 et 35 kilos de cannabis par an et gagnerait individuellement entre 35 000 et 77 000 euros brut par an.

¹ Le trafic de cannabis en France : estimation des gains des dealers afin d'apprécier le potentiel de blanchiment. OFDT. Christian Ben Lakhdar (2007). En ligne sur le site <http://www.ofdt.fr/ofdtdev/live/publi/rapports/rap07/epfxcnbc.html>

² Ce modèle est construit pour le trafic de cannabis exclusivement et ne saurait être transposé tel quel pour le commerce d'autres drogues.

Bien qu'informatifs, il convient de considérer ces résultats avec précaution pour au moins deux raisons.

- La première limite est que ce modèle mathématique ne tient pas compte des coûts que les dealers peuvent supporter le long de la chaîne de distribution (transport, stockage, risque d'arrestation...) : les sommes évoquées ne sont donc pas des bénéfices nets mais bien des chiffres d'affaires, ce qui signifie que les sommes d'argent blanchies sont certainement moindres que les estimations présentées ici.
- La seconde est que les études socio-ethnologiques font défaut en France pour décrire la dynamique de structuration des organisations criminelles tirant revenu du trafic de drogues ; cette description étant un élément fondamental de la modélisation théorique employée dans cette étude.

Contacts presse :

OFDT : Julie-Emilie Adès - 01 41 62 77 46 - julie-emilie.ades@ofdt.fr

MILDT : Nathalie Bobichon - 01 44 63 20 53 - nathalie.bobichon@mildt.premier-ministre.gouv.fr